

 <p data-bbox="207 907 774 1030">SYNDICAT DES EAUX DE LA SAINT NICOLAS</p>	<p data-bbox="853 280 1356 324">Présentation générale</p> <p data-bbox="933 380 1276 481">Production et consommation</p> <p data-bbox="965 537 1252 582">Prix de l'eau</p> <p data-bbox="917 638 1276 694">Qualité de l'eau</p> <p data-bbox="1013 750 1189 795">Budget</p> <p data-bbox="997 851 1204 896">Travaux</p> <p data-bbox="1013 952 1189 996">Projets</p>
---	---

Bilan de l'année 2020

Mise à jour : Septembre 2021

Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas
26bis Grande Rue – 90170 Etueffont
Tél : 03 84 23 04 27
Courriel : syndicateaux.saintnicolas@orange.fr
www.syndicateauxsaintnicolas.fr

Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas en quelques chiffres

7 communes depuis le 1^{er} janvier 2018

1 533 abonnés (données 2020)

3598 habitants (populations légales INSEE 2018)

production annuelle 2020 = 375 851 m³

production moyenne journalière 2020 1 027 m³/jour
(mini \approx 572 m³/jour; maxi \approx 1 927 m³/jour)

disponibilité minimale à l'étiage (ressources propres+achats) \approx **2 100 m³/jour**

consommation annuelle 2020 = 316 257 m³
consommation agricole \approx 16 893 m³
consommation industrielle & artisanale \approx 9 778 m³

usages internes 2020 = 791 m³ (0,21 % de la production)

pertes annuelles 2020 = 15.65 %

efficacité 2020 = 84.35 %

indice linéaire de perte ILP 2020 = 3.84 m³/km.jour

indice linéaire de consommation ILC 2020 = 20.68 m³/km.jour

consommation globale moyenne par abonné 2020 110 m³/an

consommation nette par habitant 2020 = 39,7 m³/an soit 109 L/jour

Tarifs 2020 par m³ d'eau (HT) = 1,53 € pour les 400 premiers m³
(soit 2.32 €/m³ TTC pour une consommation de 120 m³)
1,32 € au-delà de 400 m³

Sommaire

Présentation générale du Syndicat	4
Production – Consommation – Rendement	8
Analyse détaillée de la consommation	10
Qualité de l'eau	11
Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier	11
Travaux effectués en 2020	12
Projets de travaux pour 2021 et au-delà	13
Gestion - Conseil Syndical - Personnels	14
Fiches de qualité de l'eau	16

Présentation générale du Syndicat

C'est en 1950, que 19 communes du nord-est du Territoire de Belfort, de Rougemont-le-Château à Cunelières, se réunissent pour créer le Syndicat des Eaux de Rougemont-le-Château. Le périmètre de ce syndicat perdurera sans grand changement jusque dans les années 2000 (hormis l'adhésion d'une commune puis, plus tard, le retrait d'une autre).

Le 1^{er} janvier 2014, par l'adhésion de sept nouvelles communes. Le périmètre du nouveau syndicat épouse dès lors le bassin de la rivière "La Saint-Nicolas". Cette rivière, en effet, prend sa source, au nord, dans le hameau de Saint-Nicolas à Rougemont-le-Château et conflue, au sud, à Autrechêne, avec la rivière "La Madeleine" pour donner naissance à "La Bourbeuse". Dans une telle situation, il était naturel que le syndicat changeât de nom pour devenir le **Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas**, ce qui fut acté officiellement le 29 avril 2014.

Un changement majeur est intervenu le 1^{er} janvier 2018, 19 communes ont intégré Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas perdure donc sur 7 communes : Felon - Leval - Lachapelle-sous-Rougemont - Petitefontaine - Romagny-sous-Rougemont - Rougemont-le-Château - Saint-Germain-le-Châtelet.

Le nombre total d'habitants des 7 communes concernées est de 3 598 (données INSEE-2015, sans double compte). A la fin de l'année 2020, le nombre d'abonnés au Syndicat était de 1 533.

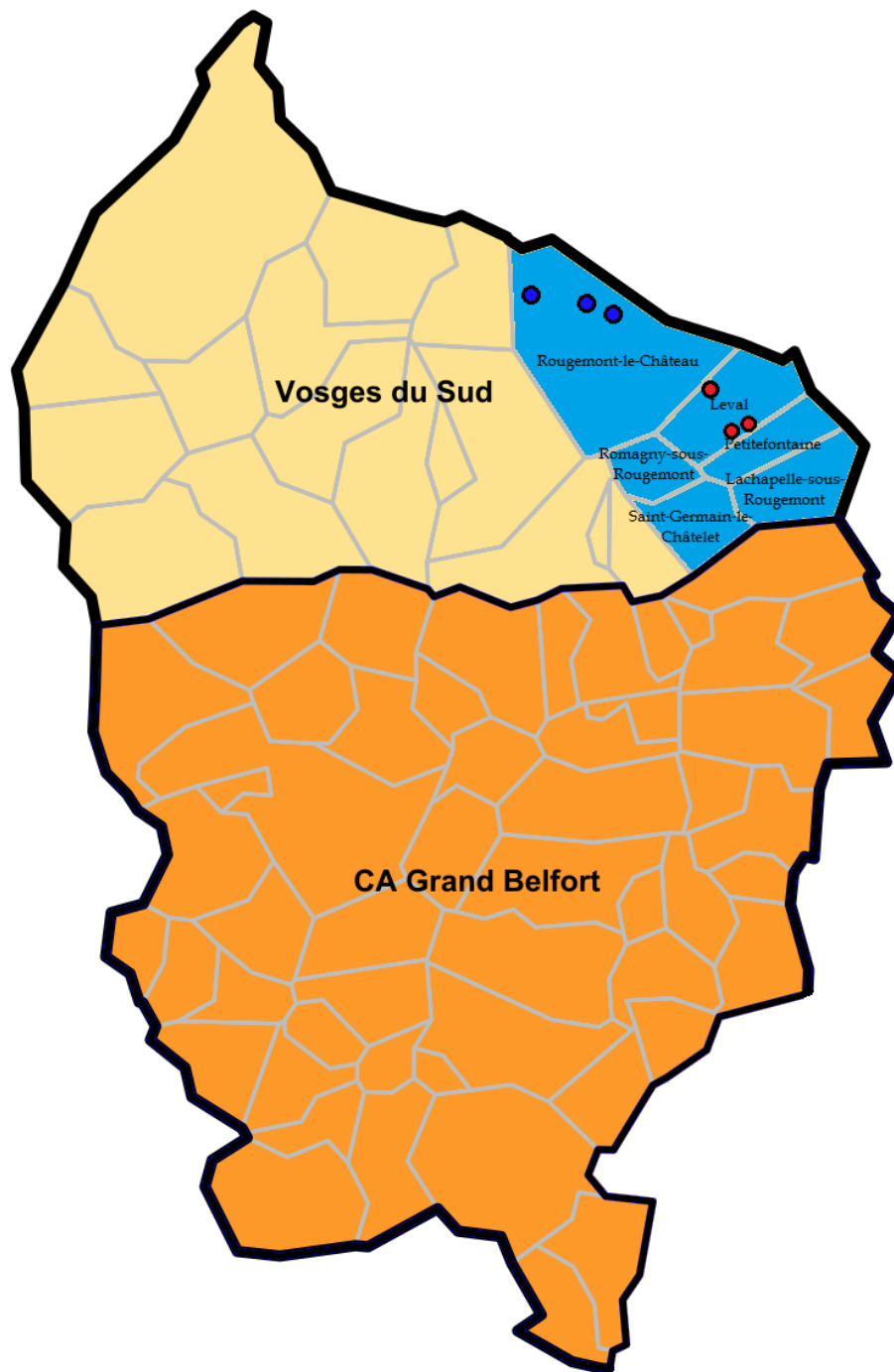
Un schéma du réseau global, indiquant l'emplacement des conduites principales, des captages, forages et réservoirs, ainsi que les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines, est présenté en Figure 2. Les conduites principales sont essentiellement de diamètre $\Phi=150$ mm. La longueur totale des conduites principales est de l'ordre de 42 km.

Les ressources propres du Syndicat sont assurées par les captages et forages suivants (Figure 2) :

- Captage de Saint Nicolas associé à un petit réservoir de 50 m³ et desservant uniquement le hameau de St Nicolas, près de Rougemont,
- Captage des Gravieres et Forage de la Bavière à Rougemont,
- Forage des Hauts-Champs à Leval,
- 3 puits dits de Leval I, II et III à Leval.

Le forage de Saint-Germain, réalisé peu avant 1990, n'est pas raccordé au réseau suite à l'avis négatif de l'hydrogéologue en 2006 (problèmes de périmètre de protection).

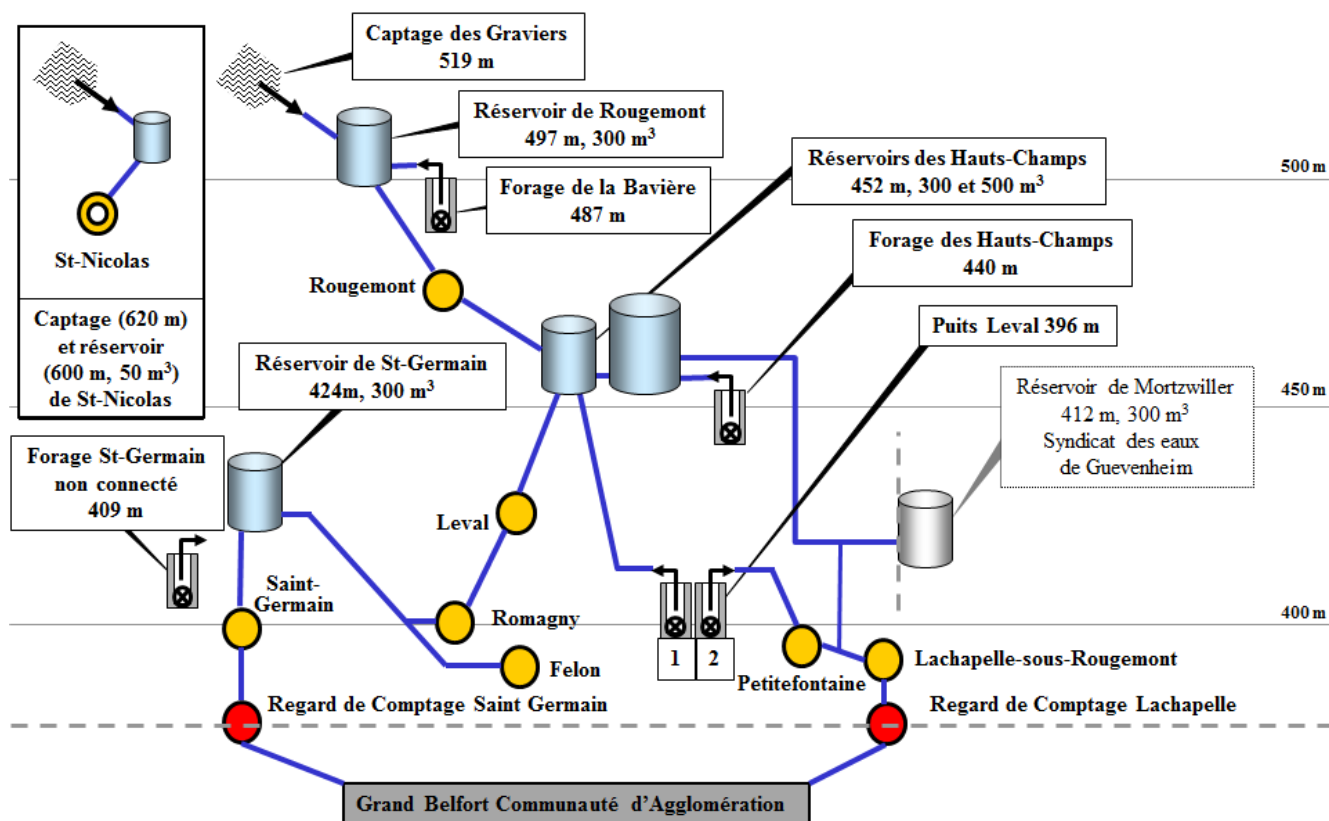
Divers réservoirs permettent d'assurer la bonne distribution de l'eau et les réserves incendie (120 m³ minimum) : un réservoir des Gravieres à Rougemont (contenance de 300 m³), deux réservoirs aux Hauts-Champs à Rougemont (300 et 500 m³ respectivement), un réservoir à Saint-Germain (300 m³), et un réservoir à Saint-Nicolas (50 m³).



- Périmètre du syndicat des eaux de la Saint Nicolas
- Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- Captages du syndicat des eaux de la Saint Nicolas
- Forages du Syndicat des eaux de la Saint Nicolas

Figure 1 : Périmètre du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas

Figure 2 : Schéma du réseau principal



Les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines sont les suivantes :

- Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 2 connexions, à Saint-Germain-le-Châtelet et à Lachapelle-sous-Rougemont,
- Syndicat de Guevenheim en Alsace, connexion active au réservoir de Mortzwiller,
- Syndicat de Giromagny, connexion peu active à St-Germain.

Comme le montrent les Figures 1 et 2, les ressources propres du Syndicat sont situées principalement en amont du périmètre du Syndicat (Figure 2) ce qui permet une distribution d'eau gravitaire sur le réseau. Deux forages situés sur la commune de Leval assurent la distribution par pompage sur la partie sud du périmètre.

Les productions minimales à l'étiage de ces ressources ainsi que les disponibilités des interconnexions sont présentées dans le Tableau 1. Le syndicat dispose donc aujourd'hui d'une production minimale de 2 136 m³/jour environ, suffisante pour assurer le besoin en consommation, qui n'a pas excédé 1 859 m³/jour en 2020, même au plus fort de la demande.

Ressources disponibles (m³/jour)	autorisées	à l'étiage
Captage des Gravieres	non limitée	80
Forage de la Bavière	100	100
Forage des Hauts-Champs	600	250
Forages de Leval 1	1600	430
Forage de Leval 2		350
Captage de Saint-Nicolas	26	26
Connexion Guewenheim	850	850
Connexion Grand Belfort	Illimitées selon capacités	Illimitées selon capacités
Connexion Giromagny	non définie	50
Total	--	2 136

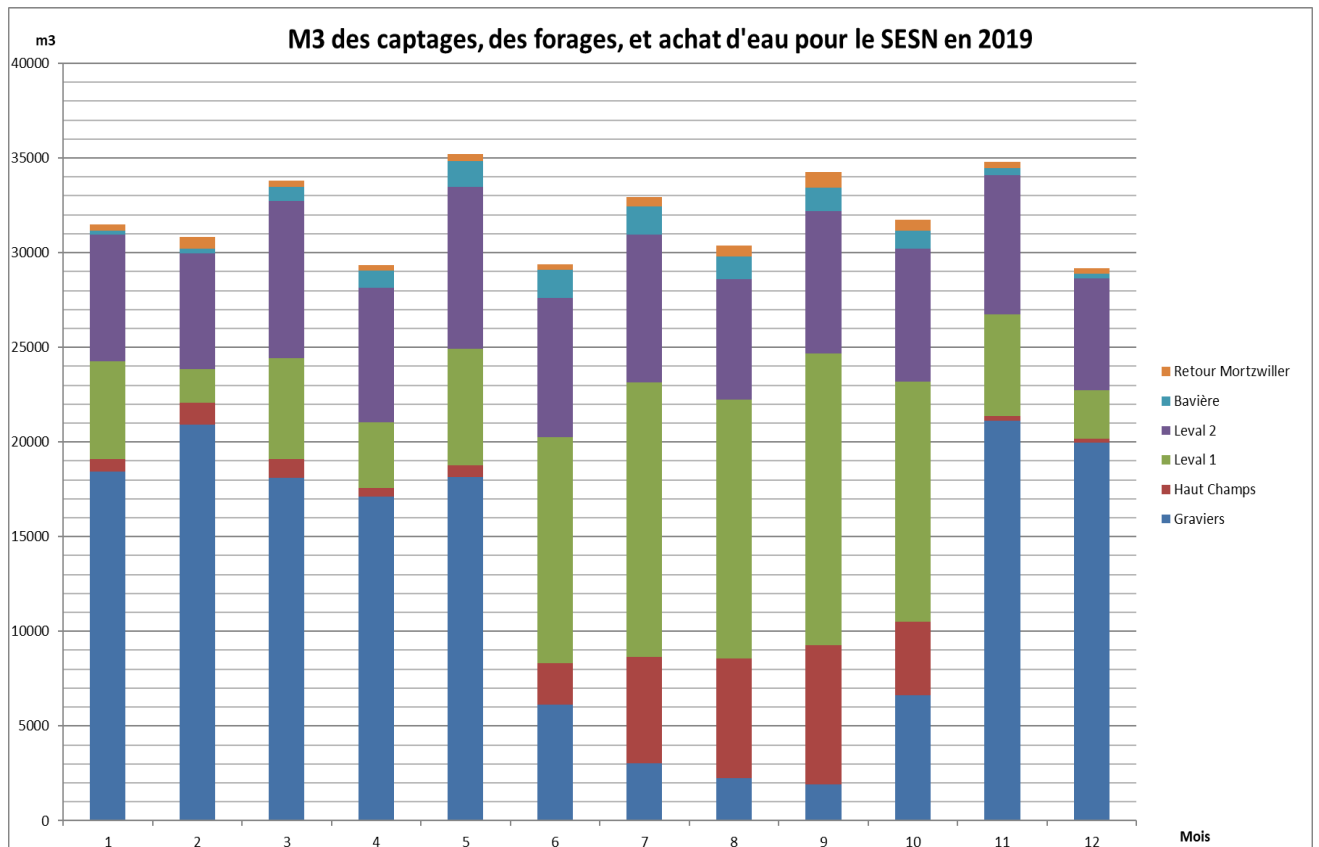
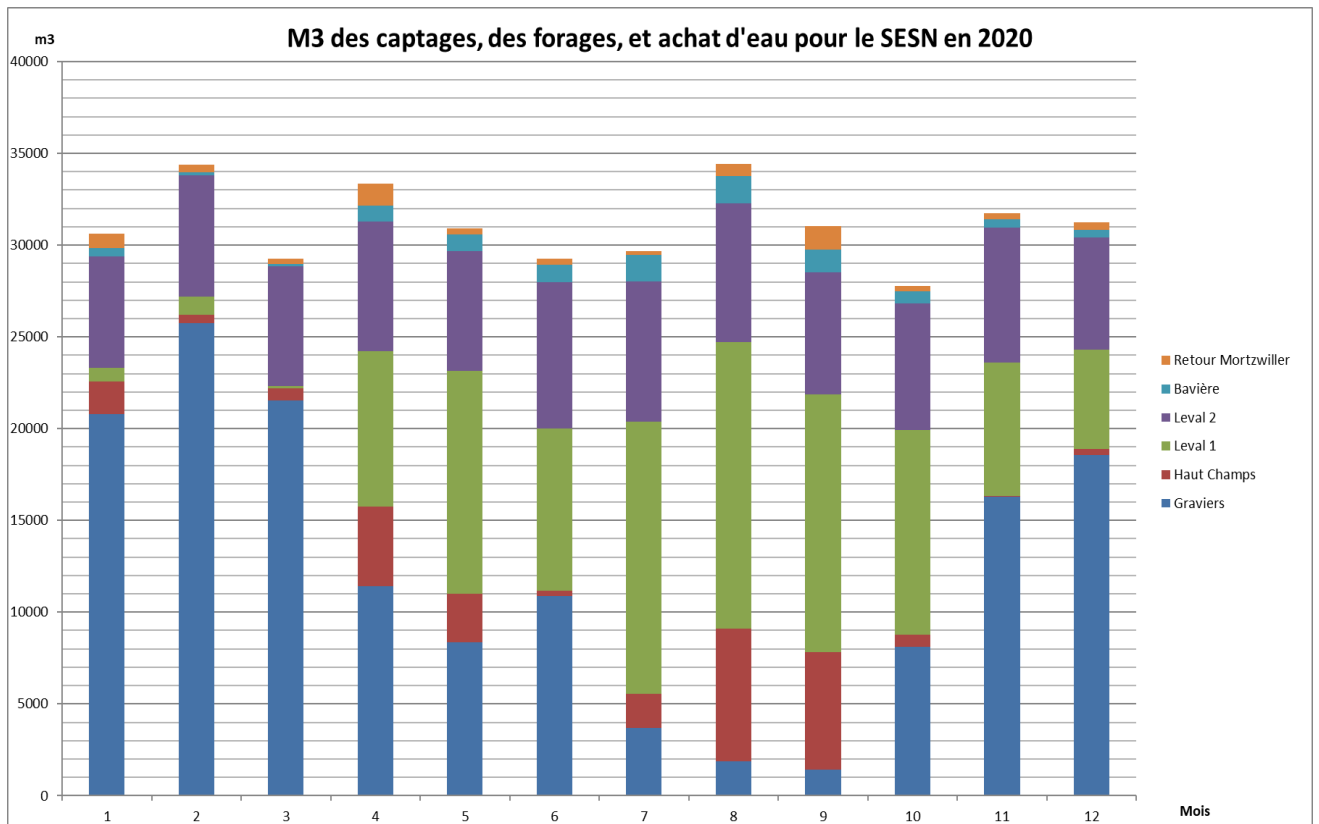
Tableau 1 : Productions autorisées et à l'étiage des ressources propres et des interconnexions.

La ressource la plus sensible à l'étiage est le captage des Gravieres qui a produit en moyenne 750 m³/jour jusqu'en mars, mais seulement entre 50 et 60 m³/jour en juillet et août, pour atteindre à nouveau 600 m³/jour en décembre. Son étiage très marqué cette année, a été compensé par la production des forages de Leval 1, des Hauts-Champs et de la Bavière, et par l'achat d'eau au Syndicat de Guewenheim.

La dernière ressource Leval 2 a eu une production relativement stable sur l'ensemble de l'année 2020, sans phénomène d'étiage, à savoir : 225 ± 60 m³/jour.

Ces productions, complétées éventuellement en cas de besoin par des achats d'eau à Grand Belfort Communauté d'Agglomération, permettent d'assurer une distribution suffisante sur la totalité du périmètre du Syndicat.

Figure 3 : Comparatifs des productions principales d'eau pour 2019/2020



Production – Consommation – Rendement

La production moyenne annuelle pour l'année 2020 est de 375 851 m³ (Tableau 2). Ce chiffre tient compte de la production de toutes les ressources propres (98.26 % soit 369 321 m³) et l'achat d'eau auprès du syndicat des eaux de Guewenheim (6 530 m³). La production moyenne journalière est donc de 1 027 m³, dans une fourchette allant de 559 à 1 859 m³/jour. Les capacités de production, même à l'étiage (Tableau 1), couvrent donc les demandes.

	2020
Nombre d'abonnés	1 533
Productions Ressources propres	369 321
Captage des Graviers	148 713
Forage des Hauts Champs	26 687
Puits Level 1	99 638
Puits Level 2	82 986
Forage de la Bavière	9 129
Captage de Saint Nicolas	2 168
Achat Gewenheim	6 530
Production totale	375 851
m ³ /jour	1 027
<i>Consommation abonnés</i>	169 405
<i>Vente Grand Belfort</i>	146 852
Consommation totale	316 257
m ³ /jour	867
Pertes totales	59 594
Usages internes	791
% Pertes nettes	15.65 %

Rendement = 84.35 %

Tableau 2 : Productions et consommations - Année 2020

Le Tableau 2 montre que la consommation totale annuelle, correspondant à la quantité d'eau réellement facturée aux abonnés, est de 316 257 m³, dont 146 852 m³ à Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Les pertes nettes (hors usages internes de 791 m³, soit 0,21 % de la production) sont donc de 59 594 m³ en 2020. Le rendement net du Syndicat en 2020 est donc de **84.35 %**. Un tel résultat est tout à fait remarquable pour un syndicat rural ; il est le fruit d'un contrôle constant et vigilant des flux journaliers.

Pour 42 km de conduites, les pertes correspondent donc à un indice linéaire de perte (ILP) moyen de 3.84 m³ par kilomètre de conduite et par jour (m³/km.jour).

L'indice linéaire de consommation (ILC) quant à lui est de l'ordre de 20.68 m³/km/jour. Cet ILC peut être ramené à 11.2 m³/km/jour, en excluant la vente à GBCA qui ne représente qu'un seul abonné avec une consommation annuelle de 146 852 m³. Ces deux indices, ILP et ILC, sont donc en bon accord avec le caractère rural du Syndicat.

Analyse détaillée de la consommation

	Consommation totale (m3)	Consommation agricole (m3)	Consommation industrielle (m3)	Consommation domestique (m3)	Nombre d'habitants	Cons. Par habitants (m3/an)
Felon	18 013	6 759	0	11 254	240	46.8
Lachapelle	29 647	5 288	2 610	21 749	578	37.6
Leval	18 554	4 693	4 592	9 269	239	38.7
Petitefontaine	8 752	97	226	8 429	183	46
Romagny	9 676	0	348	9 328	220	42.4
Rougemont	59 227	56	1 541	57 630	1494	38.5
Saint Germain	25 536	0	461	25 075	644	38.9
Consommation totale	169 405					
Consommation agricole		16 893				
Consommation industrielle			9 778			
Consommation domestique				142 734	3598	39.7
						109 l

Tableau 3 : Détail par village des consommations domestique, agricole et industrielle pour l'année 2020.

Pour ce qui est de la répartition brute de la consommation annuelle par village (Tableau 3), il apparaît a priori une grande diversité, reliée bien entendu au nombre d'habitants de chaque commune, mais aussi à ses activités agricoles et/ou artisanales et industrielles. D'un point de vue global, la consommation agricole est de l'ordre de 9.9 % et la consommation industrielle est de l'ordre de 5.7 % de la consommation totale.

La consommation moyenne annuelle par habitant est de 39.7 m³ (elle fluctue entre 37.6 m³ et 46.8 m³). Elle est ainsi en moyenne de 109 litres par habitant et par jour sur l'ensemble du syndicat, bien plus faible que la moyenne nationale (150 l/jour/habitant).

Qualité de l'eau

Les fiches de qualité de l'eau, éditées par l'Agence Régionale de Santé pour 2020, sont regroupées en annexes à la fin de ce rapport. Elles concernent les trois unités de distribution du Syndicat : Saint-Nicolas, Rougemont-le-Château, Leval 2.

L'eau est douce puisque sa dureté varie de 3.6 à 13.5 degrés français en moyenne selon les unités de distribution. Le fait que certaines eaux soient considérées comme agressives n'induit pas de problème particulier étant donné l'absence totale de canalisations au plomb sur le réseau.

Toutes les analyses effectuées en 2020 étant conformes, l'eau distribuée par le Syndicat est de bonne qualité, autant d'un point de vue physico-chimique que bactériologique.

Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier

Le prix de vente de l'eau était en 2020 de 1,53 € HT le m³ pour les 400 premiers m³ consommés (ce qui représente, compte tenu des diverses taxes, un coût TTC de 2,32 €/m³ pour une consommation type de 120 m³) et de 1,32 € HT au-delà de 400 m³.

Les divers tarifs (pour travaux divers, pose de compteurs, ...) appliqués par le syndicat pour 2020 ont été votés le 10 décembre 2019. Ils sont pour la plupart identiques à ceux de 2019 (Tableau 4), les quelques augmentations étant extrêmement modérées.

Désignation	2019	2020
Redevance sur prélèvement €/m ³	0,10	0.10
Redevance entretien des branchements – location des compteurs	28,-	35,-
Heure de fontainiers	35,-	35,-
Montant de la prise en charge pour intervention (déplacement et utilisation petit outillage)	30,-	31,-
Montant de la prise en charge pour intervention en urgence week-end ou jours fériés lors de sinistres	70,	70,-
Fourniture et pose compteur horizontal 15 mm	42,-	42,-
Fourniture et pose compteur toutes positions 15 mm	48,-	48,-
Fourniture et pose compteur horizontal 20 mm	50,-	50,-
Pompage regard comptage	35,-	35,-
Dépose de branchement – résiliation d'abonnement	145,-	145,-

Tableau 4 : Évolution des divers tarifs en € entre 2019 et 2020.

Le compte administratif de l'exercice 2020 (Tableau 5), voté le 29 mars 2021 par le Conseil Syndical, présente un excédent de 142 397.55 € en exploitation et un déficit de 16 970.45 € en investissement, ce qui compte tenu des résultats de l'année 2019 conduit à un résultat global excédentaire de 316 546.34 € à la clôture de l'exercice 2020.

	Investissement	Exploitation	Total des sections
Recettes	583 268.08 €	657 154.63 €	1 240 422.71 €
Dépenses	600 238.53 €	514 757.08 €	1 114 995.61 €
Résultat brut de l'exercice 2020	-16 970.45 €	142 397.55 €	125 427.10 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	191 119.24 €	291 394.71	482 513.95 €
<i>Part affectée à l'investissement en 2020</i>		- 291 394.71 €	
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	174 148.79 €	142 397.55 €	316 546.34 €

Tableau 5 : Compte administratif de l'exercice 2020.

Il convient cependant de préciser que des restes à réaliser d'un montant de 16 200 € en dépenses d'investissement sont à prendre en compte, ce qui réduit le résultat final cumulé à 300 346.34 €.

Les recettes de ventes d'eau en 2020 (pour 316 257 m³ facturés, cf Tableau 2) se sont élevées à 527 294.98 € ce qui correspond à un prix de vente moyen TTC du m³ d'eau de 1.667 €/m³.

Les coûts de production (hors amortissements) se sont élevés à 433 956.36 € soit à un prix de revient moyen TTC de 1.372 €/m³.

Concernant la dette, le Syndicat a deux emprunts, ce qui représente une annuité de 48 885 €. (soit un taux d'endettement de 7.51 % environ).

Travaux effectués en 2020

Comme chaque année, de nombreux travaux ont été effectués sur le réseau. Ils concernent différentes catégories d'opérations :

- la réalisation de branchements = 18 branchements ont été réalisés en 2020 à la charge des particuliers ou des organismes ou collectivités (travaux pour tiers). Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- les interventions sur les fuites = 19 interventions en 2020. Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- le renouvellement de conduites existantes, et principalement le renouvellement de la conduite Dn 150 à Saint-Germain-le-Châtelet, 1849.10 m. Au total, 2483.70 m de conduites ont été renouvelées en 2020.

L'ensemble des opérations est présenté dans le Tableau 7 qui précise les longueurs de canalisations concernées, ainsi que le coût global de chaque catégorie de travaux (tant en investissement qu'en exploitation). C'est près de 3 kms de conduites au total qui ont été reprises ou posées en 2020 pour un coût global de 616 k€ HT environ.

Communes	Branchements	Fuites
Felon	1	1
Lachapelle	0	5
Leval	2	0
Petitefontaine	0	1
Romagny	1	4
Rougemont	7	2
Saint-Germain	7	6
Totaux	18	19

Tableau 6 : Nombre de branchements et d'interventions sur fuites réalisés en 2020 par commune.

Opérations	Nombres	Longueur totale de canalisations tout diamètre (m)	Montant total (€ HT)
Branchements (travaux tiers)	18	474.06	44 681.53
Fuites	19	12.43	29 049.82
Renouvellement du réseau	4	2 483.70	519 512.74
Autres et divers	7	2	23 586.63
Totaux		2 972.19	616 830.72

Tableau 7 : Récapitulatif des interventions effectuées en 2020 et leur coût (le coût des travaux de la première ligne est pris en charge par les tiers et apparaît à la fois en dépenses et en recettes d'exploitation dans le budget).

Projets de travaux pour 2021 et au-delà

Malgré une efficacité élevée, le réseau est ancien (environ 60 ans) et très vétuste. Il est donc nécessaire de le renouveler, voire de le renforcer, dans sa plus grande part pour éviter à terme une situation de grande fragilité et l'effondrement de son rendement. Des plans pluriannuels sont élaborés depuis 2002.

A compter de l'année 2020, un tableau a été établi listant les priorités sur chaque commune du Syndicat.

Pour l'année 2021, les travaux seront principalement orientés sur l'entretien des réservoirs, et en particulier l'installation des Gravieres et celle de Leval I et également la mise en place de compteurs à tête émettrice sur les communes de St Germain-le-Châtelet et Lachapelle-sous-Rougemont. Concernant les travaux de renouvellement de conduite, les derniers branchements seront repris suite au renouvellement de la conduite rue Principale à St Germain-le-Châtelet (depuis la rue de Bourg-sous-Châtelet jusqu'au carrefour des "Errues").

Gestion – Conseil Syndical – Personnel

Le Conseil Syndical est constitué de 2 délégués par commune soit 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Il est actuellement présidé par Monsieur Christophe GEORGES

(Romagny-sous-Rougemont), aidé d'un vice-président, Monsieur Bruno CRAVE (Lachapelle-sous-Rougemont).

Le Conseil Syndical s'est réuni cinq fois en 2020 : les 27 janvier, 3 mars, 29 juin, 29 septembre et 21 décembre. Les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Demande de subvention DETR – Renouvellement de la conduite Dn 150 – Rue Principale à Saint-Germain-le-Châtelet
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Renouvellement de la conduite Dn 150 – Rue Principale à Saint-Germain-le-Châtelet
- Cession de mobilier de bureau à la SAS Martin Diffusion
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat de l'exercice 2019
- Budget Primitif 2020
- Election du Président
- Fixation du nombre de vice-Présidents
- Election du vice-Président
- Indemnité de fonction du Président
- Indemnité de fonction du vice-Président
- Commission d'appel d'offres et d'adjudication
- Désignation d'un délégué CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Délégation au Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Autorisation permanente de poursuites donnée au comptable
- Décision modificative N° 1 au budget primitif 2020
- Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- Rapport d'activité du Syndicat – Année 2019
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint administratif
- Vente du bâtiment sis 2 rue des Grands Champs à Lagrange
- Prix de l'eau – année 2021
- Divers tarifs – année 2021
- Ouverture de crédits – dispositions applicables avant le vote du budget 2021
- Mise en œuvre d'un groupement de commande par le CDG de la Fonction Publique Territoriale pour l'achat de prestations de reliure et de restauration de registres

Le personnel du Syndicat pour l'année 2020 :

